L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 26 MARS 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 26 MARS

ANNONCES

En la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de vente, à l'enan et de vente judiciaires ainsi que les avis de chasse et des ceux.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par la Bourse des Négociants et des Encaissements, nombreuses actions de l'Association Mechanics and Agricultural Fair.

Par G. de Pelet—à la Bourse des Négociants et des Encaissements, très nombreux lots de produits d'Amérique—un nouveau de renseignement à l'un de ces termes, et quelques nouveaux sur la Grande-Ile, unique parcelle.

Par Fabius de Lanzac—De 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, continuation de la vente de quarante belles plantes de marchandises légèrement endommagées par l'eau, pendant l'incendie du 19 courant au No-143, rue du Canal.

Par Hoffman Marks—à leur salle de vente, marchandises étrangères et du pays, et meubles.

Par G. Lemonnier—à sa salle d'encan, marchandises étrangères.

Par Montgomery & Bros—aux écuries Montgomery Vetierville, à 11 heures, rue Gravier, une magnifique paire de chevaux jaunes, et deux excellents vaudeurs, d'autres bons chevaux, des mulets, harnais, &c.—A cet en face de la rue Jean, à 11 heures, 500 balles de foin, avoine—Aussi, à la même adresse, nombreuses et excellentes bestiaux, une belle de chaudière à bouches d'oeufs—Aussi, à la Bourse des Négociants et des Encaissements, lots de compagnies d'assurance, incendie de banque et de chemins de fer.—à 12 heures, dans un terrain de la rue de Quentier, entre Chartres et Royal, un mulet à ancé, et deux chaudières à sucre.

Par C. E. Gleasby & Co.—en No. 17, Place de la Bourse, livres, hebdomadaires, hebdomadaires et en optant.

Le bill de l'emprunt.

La baisse rapide de l'or donne, en ce moment, aux spéculeurs financiers un intérêt tout particulier, et l'on est anxieux de savoir de quel côté le congrès va décider au sujet du bill appelé improprement bill de l'emprunt. Ce bill qui a été rejeté le 17 par la chambre des représentants par un vote de 98 contre 66, a été renvoyé au comité des voies et moyens qui va probablement lui faire subir quelques amendements.

Dans cette question qui intéresse le pays tout entier, les représentants ont bien voulu laisser le négrd de côté et ne pas se préoccuper des différences d'opinion politique qui les divisent. Républicains et démocrates ont voté suivant la conviction qu'ils s'étaient formée sur le mérite de la mesure, et le vote a été à peu près partagé.

Le point principal à décider était de savoir si on accorderait au Secrétaire du trésor le pouvoir de vendre, à son bon plaisir et dans la limite qui il croirait convenable, la circulation du papier-monnaie. C'est ce que la chambre n'a pas jugé à propos de faire. Son vote n'indique au une opposition systématique contre l'administration, ni un masque de confiance dans l'habileté de M. McCulloch, mais bien un doute sur les conséquences de la mesure proposée.

Il y a, évidemment, chez le secrétaire du trésor, une louable ambition, c'est celle de vouloir supprimer le régime du papier-monnaie. Il aspire à la gloire de ramener le pays au système des paiements en espèces. Son plan consiste à employer non seulement toutes les ressources disponibles du trésor, c'est-à-dire l'excédant des recettes sur les dépenses, mais encore celles que produiraient un nouvel emprunt, à réduire la circulation du papier monnaie, au lieu de consacrer ces ressources à amortir d'autant le capital de la dette portant intérêt. Il est convaincu qu'en rétablissant le régime des paiements en espèces, on tout au moins en ramenant la prime sur l'or aussi près du pair que possible, il en résultera pour le crédit du gouvernement une amélioration considérable qui favorisera une conversion des dettes les plus onéreuses. D'un autre côté, il croit que le retour à la circulation métallique aura d'heureuses influences sur les affaires en mettant fin à ces fluctuations qui apportent tant de perturbations dans les transactions commerciales.

A ces raisons qui paraissent, au premier abord, très décisives, les adversaires du bill opposent des arguments qui ne manquent pas d'un certain poids. Ils ne sont pas le dédire sur le retrait des billets du trésor, mais il est dangereux de vouloir arriver à ce résultat par des moyens violentés et mais avoir égard aux lois économiques qui gouvernent la matière. Si l'on veut supprimer trop brusquement la circulation de papier-monnaie et l'obstruer en ayant de la demande de nouvelles obligations qu'on laissera sur le marché, on risque de rencontrer un double écueil.

D'une part, on jetera le trouble dans les affaires en ralentissant au dessous des besoins réels du pays les signes actuels d'échange, de l'autre, on surchargera le marché de nouvelles valeurs et on rejet au cours du gouvernement. On ajoute qu'il vaut mieux étendre les dettes portant des intérêts onéreux que d'en créer de nouvelles pour racheter les billets du trésor qui circulent sans grever le pays d'aucun intérêt à servir. La multiplicité des transactions exige, dit-on, une très forte circulation, et les billets du trésor sont préférables aux billets des banques nationales qui n'ont pas cours légal et qui peuvent, sous l'empire de certaines circonstances, subir une forte dépréciation.

Pour éviter les effets d'une réduction trop prompte de la circulation, on vient de proposer un moyen terme qui consiste à faire un secrétaire du trésor des limites pour le retrait des greenbacks. Il pourrait dès limites de retirer dix millions par les six premiers mois et à quatre millions par mois après cette période. Cet peut être pousser la circonspection à l'extrême, car le dernier bilan du trésor nous paraît justifier une réduction beaucoup plus rapide, surtout en égard à la masse considérable de papier monnaie qui se trouve encore dans la circulation.

Il serait important, avant de prendre un parti décisif, de savoir à quoi s'en tenir sur la situation réelle du trésor, et d'éclaircir le doute soulevé par les affirmations du contrôleur Clarke sur la balance qui restera en caisse au mois de juin prochain. Nous avoons qu'il est difficile de se prononcer en présence d'éléments aussi contradictoires. Tandis que M. McCulloch déclare qu'il y aura le 30 juin prochain un déficit de 112 millions, M. Clarke prétend, au contraire, qu'il y aura un excédant de 200 millions.

Lorsqu'on aura établi d'une manière positive le budget de l'année 1867 et qu'on aura sur quel excédant compter pour les années fiscales qui vont suivre, il sera facile de fixer dans quelle proportion on devra, chaque année, réduire la circulation des greenbacks et quelle somme on devra consacrer à l'amortissement de la dette. Le public étant alors éclairé sur l'avenir n'en demandera pas davantage pour considérer les greenbacks comme une valeur toute aussi réelle que les espèces puisqu'il pourra toujours s'en servir pour payer les impôts, et l'équilibre se rétablira de lui-même dans un temps très court par un abaissement progressif de la prime sur l'or. Mais, jusqu'ici tout, il faut que dans le bilan actuel du trésor.

RÉLÈVEMENT D'ENFANTS DAFFRANCHIS

Message du Président.

Nous lisons dans les dépêches de l'Ouest du 20:

Le Président a envoyé aujourd'hui un message au Sénat, en réponse à la résolution requérant de lui qu'il communique au Congrès toutes les informations qu'il peut avoir sur le prétendu enlèvement de personnes de couleur dans les Etats du Sud pour les vendre comme esclaves à Cuba ou ailleurs. Il paraît, d'après les documents transmis et d'après une lettre écrite par le général Canby, que trois enfants de couleur ont été enlevés de la Ville Orléans et emmenés à la Havane ou sur quelque autre point de l'île de Cuba, où l'on supposait qu'ils se trouvaient à l'époque où le dépêchement de la gravité en reçu la nouvelle. Le secrétaire Seward a adressé M. Savage, notre consul à la Havane, de faire des recherches afin de prendre des mesures pour ramener ces enfants à la Nile Orléans, dans le cas où ils seraient identifiés.

Le général Canby dit que les enfants étaient encore nouveaux à la Nouvelle-Orléans le 1 mars et que leur introduction dans l'île de Cuba n'était pas une violation des lois espagnoles.

Les journaux de la Havane, de Madrid, y compris une lettre du ministre Tassara, datée du 6 février 1866, renferment une condamnation du capitaine général de l'île de Cuba, occasionnée par le prétendu enlèvement de négres libres des Etats du Sud comme esclaves dans cette île.

Le capitaine-général dit que le ministère Sumner s'est trop pressé, que ce qu'il a avancé n'est pas vrai, et qu'on ne peut faire un procès de ce genre sans preuves suffisantes.

M. Hall, consul à Matanzas, dans une lettre datée du 17 février 1866, informe le département d'Etat qu'après des recherches diligentes et l'audition de plusieurs hommes intelligents, il n'a pas s'assurer qu'il y ait eu aucune fondement dans les informations faites au département sur l'introduction dans l'île de nègres qui, enlevés aux Etats du Sud, seraient venus à bord de navires gréés des chargeurs de coton ou d'autres produits. Le consul ajoute qu'il pourrait en être vertigineux et en tous l'objet de complaintes du département de la guerre.

M. Hall ajoute qu'il a vu dans le Mississippi, devant un Whitemore qui se trouvait dans l'île de la Havane, avec une fille de couleur d'environ 12 ans, qui était esclave sur une plantation depuis. Mme Whitemore représente qu'elle ne voudrait dans l'île que pour de toute et qu'elle en emmènerait la jeune fille avec elle. Mme Whitemore, témoignage, témoignage, témoignage